

Appel à projets 2026-2027

Résidences d'artistes francophones en Marennes-Oléron

Volet 1 (10 semaines) et volet 2 (6 semaines)

Education artistique et culturelle

Porteur de l'appel à projets

Nom et coordonnées

Communauté de Communes du Bassin de Marennes, 24 rue Dubois Meynardie, 17320 Marennes-Hiers-Brouage, France

Contact

Antoine Lamblin, chargé de la culture, tél. +33 (0) 6 27 46 90 79 – courriel :

culture.cooperation@bassin-de-marennes.com

Contexte

L'un des protagonistes du Canada francophone, Samuel Champlain, est originaire de Brouage (commune de Marennes-Hiers-Brouage). En s'appuyant sur ce lien historique, le territoire de Marennes Oléron a mené depuis 2013 des programmes de coopération pour faire de la francophonie un levier de développement local. Dans le domaine culturel en particulier, ce programme a donné lieu à partir de 2017 à l'organisation de résidences d'artistes. Ce projet a été confié en 2020 à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, par convention avec la Communauté de Communes de l'île d'Oléron. Les programmes de coopération décentralisée ne sont aujourd'hui plus poursuivis, cependant le dispositif de résidences d'artistes francophones a perduré. Il répond notamment à un enjeu d'ouverture aux cultures du monde.

Le présent appel à projet s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la politique du ministère de la Culture en faveur de l'éducation artistique et culturelle et une méthodologie visant la généralisation des projets (label 100% EAC). Les projets attendus devront ainsi comporter des propositions d'ateliers de pratiques artistiques en direction de la jeunesse, en temps scolaire (maternelle, élémentaire, collège, lycée) et hors temps scolaire, par exemple en lien avec les structures d'accueil de jeunes.

Le projet

Objet

Avec le concours de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine (ministère de la Culture), du Rectorat de Poitiers, du Conseil Départemental de la Charente Maritime, les Communautés de Communes de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes lancent un appel à projets pour une résidence de territoire, adressée à des artistes francophones.

Le volet 1 porte sur une résidence de 10 semaines. Le volet 2 porte sur une résidence de 6 semaines.

Ces résidences sont dédiées à un projet d'éducation artistique et culturelle, prioritairement destiné à la jeunesse.

Artistes concernés

Cet appel à projets s'adresse aux artistes francophones démontrant une capacité à faire découvrir un processus de création à partir de leur univers artistique, dans une logique d'ouverture aux cultures du monde.

Aucune discipline artistique spécifique n'est attendue plus qu'une autre. Les candidatures devront cependant présenter des points de cohésion avec Marennes-Oléron et ses acteurs.

[Sur ce lien la description du territoire, dynamiques et enjeux en matière culturelle.](#)

[Sur ce lien un aperçu des principaux acteurs et projets culturels.](#)

[Sur ce lien les précédents projets de résidences francophones en images.](#)

Objectifs

- Développer et structurer l'offre culturelle en direction des jeunes ;
- Fédérer les acteurs locaux culturels, éducatifs, sociaux, autour d'un projet commun ;
- Susciter l'ouverture au monde par la francophonie

Calendrier et emploi du temps

Chacune des deux résidences de territoire (6 ou 10 semaines) devra se dérouler entre novembre 2026 et juin 2027. A la convenance des artistes, les projets pourront être planifiés de façon soit ininterrompues soit répartis en plusieurs séquences.

A titre indicatif, l'emploi du temps hebdomadaire donne lieu en moyenne à 12h d'actions d'éducation artistique et culturelle et 4h de préparation, ces temps faisant l'objet d'une rémunération forfaitaire. Au-delà des actions d'éducation artistique et culturelle, et en fonction des projets présentés, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes pourra accompagner les artistes dans la recherche de ressources nécessaires à des activités de création (lieux, équipements, dispositifs financiers...) ou encore de diffusion, en les mettant en relation avec les partenaires institutionnels et opérateurs culturels (communes, associations, compagnies, etc.). Il n'y aura pas d'impératifs de restitution du projet sous forme de prestation en public ou de création, à moins que cela soit prévu dans les candidatures retenues.

Modalités pratiques

En cas de candidature collective, un partage des conditions forfaitaires exposées ci-dessous sera effectué entre les intervenants. La devise employée pour les paiements sera l'Euro.

Conditions financières et cadre juridique

L'enveloppe consacrée aux rémunérations forfaitaires du volet 1 (10 semaines) s'élève à un montant total de 7 850 €. L'enveloppe dédiée aux rémunérations forfaitaires du volet 2 (6 semaines) s'élève à un montant total de 4 710 €. Les artistes devront justifier d'un statut social ou d'une structure administrative leur permettant d'émettre une facture toutes taxes comprises. Il appartiendra aux artistes non ressortissants français ou à leur employeur d'effectuer les démarches d'autorisation de travail nécessaires. Une convention de résidence sera établie pour formaliser les engagements de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, ceux des artistes et le planning prévisionnel des interventions.

Hébergement, repas, transports

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes assurera les conditions d'hébergement pendant toute la durée des résidences. Selon les périodes programmées et les disponibilités des lieux, les artistes pourront être hébergés à la résidence d'artistes du Château d'Oléron, au gîte du Lycée de la Mer et du Littoral ou dans d'autres lieux du territoire consacrés à cet effet. Une prise en charge forfaitaire des repas (sans justificatifs) est prévue à hauteur 1 850 € pour le volet 1 et 1115 € pour le volet 2.

Les transports locaux liés aux ateliers et les déplacements du domicile au lieu de résidence seront remboursés par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (frais kilométriques ou location d'un véhicule). Ces remboursements seront soumis à la présentation de justificatifs (billets d'avion, train, bus, péage, etc.) et récapitulatifs de trajets.

En cas d'utilisation d'un véhicule personnel, ces frais seront remboursés sur la base du barème de remboursement des frais de déplacement dans la fonction publique.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter

- un texte court décrivant la démarche artistique et le projet proposé,
- un calendrier type mentionnant la répartition des interventions auprès des bénéficiaires,
- la mention du forfait de rémunération demandé,
- un exposé des besoins en matériels et fournitures,
- un dossier de présentation de projets déjà réalisés, comprenant des ressources visuelles,
- la proposition du projet artistique personnel pour la résidence et la thématique proposée,
- le/les curriculum vitae à jour avec les coordonnées physiques et internet.

Il est à envoyer

- par mail à l'adresse culture.cooperation@bassin-de-marennes.com

Date limite de réception des dossiers : jeudi 27 août 2026 à 9h00 heure de Paris

Calendrier de sélection

- Comité de présélection des candidatures : 8 septembre 2026.
- Comité de sélection (choix définitif des candidatures) : 15 septembre 2026.

Les artistes dont la candidature sera présélectionnée seront invités à rencontrer les membres du comité de sélection à Marennes-Hiers-Brouage ou par visioconférence.

Les dossiers seront étudiés sur la base des critères suivants :

- cohésion du projet avec le territoire et ses acteurs,
- expérience et savoir-faire en matière d'éducation artistique et culturelle,
- ouverture au monde par la francophonie,
- qualité artistique (parcours, reconnaissance par la profession et les institutions, production artistique régulière et récente),
- cohérence du forfait de rémunération demandé au regard du projet et de l'enveloppe totale.

Au besoin, une négociation pourra être entreprise afin de faire correspondre l'offre au cadre du projet.

Après la décision du comité de sélection, une réponse sera envoyée, au plus tard fin septembre, à chaque artiste qui aura présenté un dossier de candidature.